

APPEL A CANDIDATURE SESSION 22 E&P – Avril/Nov 2019

Thématique

Agriculture paysanne
et travailleurs
migrants saisonniers

Pays - ville

France - Bagnolet

Présentation du programme d'Echanges et Partenariats

Piloté par Echanges et Partenariats et co-animé avec au moins une association en France spécialisée sur une thématique, ce programme est organisé autour des luttes et mobilisations des réseaux de solidarité internationale. Il a pour but à la fois : d'encourager les jeunes générations qui souhaitent se mobiliser à repenser l'espace politique et leur rôle dans cet espace ; de répondre aux demandes de formation des diplômés récents souhaitant exercer leur activité professionnelle future dans les domaines concernant les métiers de la solidarité internationale ; enfin, de développer et renforcer les partenariats entre organisations de la société civile en France, en Europe et à l'international.

Avant de candidater, merci de consulter la rubrique « S'engager » de notre site internet et notamment ces deux pages :

<http://echanges-partenariats.org/le-programme-dechanges/>

<http://echanges-partenariats.org/les-conditions-pour-partir/>

Blog des volontaires : <https://volontaires.echanges-partenariats.org/>

Présentation des organisations partenaires

- Organisation d'accueil : Confédération Paysanne

Créée en 1987, la confédération paysanne est un syndicat agricole qui milite pour une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement. Le projet pour une agriculture paysanne qu'elle défend avec constance depuis sa création est cohérent et global. Il intègre pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole. C'est une alternative réaliste à un modèle d'agriculture industrielle qui élimine trop de paysans et de structures agricoles diversifiées. La Confédération Paysanne combat un modèle agricole qui conduit à la domination économique de quelques structures hyperproductives et hyperconcentrées, tout comme elle s'oppose à une vision de l'agriculture « paysagère » ou de loisir. Les paysans ont une mission qu'ils sont les seuls à pouvoir remplir : nourrir les hommes. Leur travail a une valeur et doit leur assurer un revenu juste.

- Sites Internet

Site internet de la confédération paysanne : <https://www.confederationpaysanne.fr/>

Contexte :

Les modèles agricoles ont subi de lourdes transformations en moins d'un demi-siècle. Nous sommes ainsi passés du modèle paysan et familial visant à nourrir les Hommes à un système industriel basé sur la compétitivité et la productivité.

Au sein de l'Union européenne cela a été mis en œuvre dans le cadre de la Politique Agricole Commune qui favorise la concentration des bassins de production, induit la disparition de la petite paysannerie et une paupérisation croissante des populations paysannes et rurales générant une migration forcée.

Face à ce constat sur l'atteinte aux droits et à la dignité des travailleurs et sur l'appauvrissement général des paysans, la Via Campesina dont la Confédération Paysanne fait partie, et en partenariat avec des organisations de solidarité internationale (dont E&P), a mis en place un programme international « Agriculture Paysanne & Travailleurs migrants Saisonniers ». Depuis 2006, ce programme a permis d'établir un état des lieux de ces pratiques dans plusieurs pays européens, méditerranéens particulièrement en y envoyant des volontaires et en collectant leur témoignage. Si les contextes varient, les pratiques et les schémas sont relativement similaires : faux contrats, conditions de travail déplorables, non respect du droit du travail, conditions d'hébergement et de vie indignes, surexploitation, dépendance des travailleurs...

Le programme « travailleurs migrants saisonniers » est aujourd'hui porté par un réseau d'acteurs travaillant sur les questions des droits des travailleurs migrants saisonniers dans l'agriculture ainsi que sur les droits des paysans (syndicats agricoles, des associations environnementalistes, des associations de migrants, de défense des droits de l'Homme, de droit Social, etc.). Il est mené à l'échelle nationale, européenne et internationale (principalement sur le pourtour du bassin méditerranéen). Il doit permettre :

- **d'approfondir la connaissance des situations des travailleurs migrants saisonniers** dans les bassins d'emploi comme dans les bassins de recrutement et de créer des réseaux de solidarité en lien avec les acteurs locaux (associations et syndicats)
- **de mesurer l'impact des politiques de modernisation** sur la paysannerie
- **de renforcer et de développer le réseau** d'acteurs travaillant sur la thématique et de **mettre en lumière les possibles initiatives**
- **de sensibiliser le grand public (consommateurs, acteurs locaux...) sur ces questions**
- **d'identifier des moyens et leviers d'actions et de mobilisation collective.**

Cette mission se déroulera principalement au siège de la Confédération paysanne (à Bagnolet), avec des temps d'échanges auprès de structures locales (Confédérations paysannes de Bretagne, d'Aquitaine, et du quart Sud-Est, autour du bassin rhodanien), où un premier travail d'enquête et de documentation a déjà été réalisé.

Elle prend la suite de plusieurs missions réalisées en France, qui ont contribué à documenter des situations locales d'exploitation et à donner un aperçu de la question des droits des travailleurs migrants saisonniers.

Objectifs de la mission :

L'objectif principal de cette mission est d'apporter un focus juridique sur la question du travail migrant saisonnier.

Il s'agit notamment de répondre aux questions suivantes :

- quels sont les droits effectifs des travailleurs placés dans ces conditions particulières ? En quoi diffèrent-ils des droits des travailleurs « classiques » dans l'agriculture (travailleurs nationaux, travailleurs permanents) ?
- Comment l'information sur ces droits est-elle accessible et diffusée, redescend-elle aux employeurs et aux travailleurs et si oui, comment ?
- Comment ces droits ont-ils évolué, quels ont été les principaux moteurs de ces évolutions, et notamment les rapports de force en jeu ?
- Quels sont les moyens actuellement mis en œuvre pour faire connaître et respecter ces droits, tant du point de vue des instances étatiques que des structures militantes ?

Pour cela, le/La volontaire sera chargé-e de:

- Travailler la matière existante (compte-rendus des missions antérieures) et en synthétiser ce qui relève du droit
- Compléter ces informations grâce à des entretiens auprès de personnes ressources déjà identifiées sur cette question, et des temps présentiels sur des territoires où de la matière a été travaillée
- Animer et développer le réseau qui gravite autour de ces questions du droit, et trouver notamment le moyen de faire le lien entre le projet politique de la Confédération paysanne, les travaux de recherche,

les actions des structures militantes, les syndicats de défense des travailleurs et les structures étatiques en charge de faire respecter le droit.

- Questionner pour cela la pertinence et la forme d'un réseau d'échange d'informations (pour quoi, à destination de qui, comment l'alimenter...). Envisager notamment la possibilité de réseaux de rencontres entre travailleurs et employeurs
- Elaborer des documents synthétiques de présentation des droits des travailleurs migrants saisonniers, en concertation avec les autres structures, associations et partenaires qui travaillent sur des sujets connexes. Traduire ou faire traduire ces documents et participer à leur diffusion. Réfléchir pour cela aux canaux de diffusion les plus pertinents : document écrit, format audio, vidéo...
- Elaborer une carte européenne des droits. Réfléchir à une représentation graphique de la question des droits.

Durée de la mission : 7 mois dont 5 sur le terrain

Profil

Compétences :

- Forte motivation
- Autonome, dynamique, organisé(e), force d'initiatives
- Bonne capacité rédactionnelle, autonomie et qualités d'organisation
- Intérêt pour les domaines de la Solidarité Internationale
- Intérêt pour les questions de d'agriculture paysanne
- Expérience/engagement associatif est un plus
- Maîtrise des logiciels bureautiques et internet

Langues :

- Bon niveau de français

Calendrier

Préparation au départ à Paris : du 1^e au 26 avril 2019

Terrain : de mai à début octobre 2019 (5 mois)

Capitalisation au retour à Paris : du 10 octobre au 5 novembre 2019

Statut

Les missions sont proposées dans le cadre de l'engagement de service civique

Eligibilité

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes entre 16 et 25 ans et élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap :

- Ressortissants français ou d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen
- Disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif depuis plus d'un an ;
- Disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif sans condition de durée si vous possédez le statut d'étudiant étranger, de réfugié ou si vous êtes bénéficiaire de la protection subsidiaire. Les étrangers possédant une carte de séjour pluriannuelle générale délivrée après un premier document de séjour sont également éligibles au dispositif.

Indemnités

Pour les missions en France : 473,04 euros sont versés directement par l'Etat chaque mois au volontaire

Pour les missions à l'international : 522,87 euros sont versés directement par l'Etat chaque mois au volontaire

Pour l'ensemble des missions (France ou international), un co-financement est versé par E&P d'un montant de 107,58 euros par mois

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.

Contact

Si vous êtes intéressée.e par cette mission, merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation, en précisant en objet le thème et le pays, à info@echanges-partenariats.org
